

Centre d'Édition et de Diffusion Africaines

e-mail : info@ceda-ci.com

<http://www.ceda-ci.com>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2010

EDITION

Littérature Générale et enfantine
Scolaire, Primaire, Secondaire
Technique Parascolaire

DIFFUSION EXCLUSIVE

Hatier - Foucher - Didier
HMH Hurtubise

Direction Générale

Téléphone : 20 31 60 35 / 20 31 60 37
Fax : 20 31 60 39

Direction Administrative et Financière

Téléphone : 21 21 64 73 - Fax : 21 25 05 67

04 B.P. 541 ABIDJAN 04

Direction Commerciale

Téléphone : 21 21 64 70 - Fax : 21 21 64 86

S.A. Au capital de 230.500.000 F. CFA - R.C. : CI-ABJ-1962-B-563 - C.C 0100563 K - CDI : DGE - Régime Réel Normal

BICICI : 01150 000 209 500 031 / BACI : 01001 011 340 475 027 / BIAO 01231 031 360 257 661 / BNI 01001 000 224 160 005 / BOA 01001 004 831 000 172

SGBCI 01111 011 130 139 931 / BRIDGE BANK GROUP 01001 011 012 450 003 / SG PARIS 03640 000 200 237 47

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme à participation financière publique
Au Capital de 230.500.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan- Plateau
Immeuble ALLIANZ
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM:CI-ABJ-1962- B-563
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

ADMINISTRATEURS

- L'ÉTAT DE COTE D'IVOIRE, représenté par :
 - Monsieur Bakary **TIO TOURE**
- Monsieur Venance **KACOU**, *Président Directeur Général*
- EDUCATION MANAGEMENT, représenté par :
 - Monsieur Arnaud **NOURRY**, *Vice Président*
- HMH INTERNATIONAL INC., représenté par :
 - Monsieur Hervé **FOULON**
- BUROTIC SA, représenté par
 - Monsieur Robert **DELPEUCH**
- Les EDITIONS HATIER représentées par :
 - Madame Marie Claire **WASTIAUX**
- Monsieur Norbert **ANNEY-KABLAN**

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme à participation financière publique
Au Capital de 230.500.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan-Plateau
Immeuble ALLIANZ
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM: CI-ABJ-1962- B-563
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de votre société se répartit comme suit :

	%	Nbre d' actions
EDUCATION MANAGEMENT	87,80 %	404 804
ÉTAT DE COTE D'IVOIRE	4,00 %	18 440
C I.P	1,49 %	6 904
HMH International	1,79 %	8 297
COLINA VIE	1,38 %	6 403
GROUPE FRATERNITE MATIN	0,62 %	2 860
Personnel CEDA	0,16 %	750
Groupe Hatier International	-	10
Les Editions Hatier	-	1
Autres actionnaires ivoiriens	2.71 %	12 531
	=====	=====
	100,00 %	461 000

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme à participation financière publique
Au Capital de 230.500.000 Francs CFA
Siège Social : Abidjan Plateau
Immeuble ALLIANZ
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM: CI-ABJ-1962- B-563

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les commissaires aux comptes de votre société sont les suivants :

- Cabinet ERNST & YOUNG
- Cabinet KPMG Auditeurs Associés

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU JEUDI 24 JUIN 2010
A 10 HEURES A L'HOTEL TIAMA**

CONVOCAATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires des Editions CEDA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 24 juin 2010 à 10 heures à l'hôtel TIAMA à Abidjan, Commune du plateau** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion et sur les opérations de la société pendant l'exercice 2009, du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
2. Présentation du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2009.
3. Présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
4. Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
5. Quitus aux administrateurs de leur gestion et décharge aux commissaires aux comptes de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice social écoulé.
7. Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs ;
8. Rapport du conseil sur la réduction du capital de la société ;
9. Ratification de nomination d'un administrateur ;
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents prescrits par les dispositions légales seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société au plateau Immeuble ALLIANZ et de la BICI BOURSE quinze (15) jours avant la réunion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme à participation financière publique
Au Capital de 230.500.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan- Plateau
Immeuble ALLIANZ
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM: CI-ABJ-1962-B-563
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 JUIN 2010
ET COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS
DE L'EXERCICE 2009**

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes encore une fois heureux de vous réunir en Assemblée Générale ordinaire, conformément aux prescriptions légales et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité de votre société durant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social de la société à Abidjan-Plateau immeuble ALLIANZ et à celui de la BICI-Bourse à Abidjan plateau.

Il vous sera donné lecture par ailleurs des différents rapports ainsi que ceux établis par nos Commissaires aux comptes.

Il vous sera demandé de vous prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice et de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition après avoir entendu l'ensemble des rapports.

I- L'ACTIVITE

L'exercice 2009 s'est déroulé une fois de plus dans des conditions peu favorables permettant à notre société d'espérer promouvoir le développement de ses activités, tel que prévu initialement.

Deux raisons majeures expliquent ce coup de frein :

- L'élection présidentielle prévue en novembre 2009 a été reportée une fois de plus, nonobstant le redéploiement « effectif » des préfets et autres autorités sur l'ensemble du territoire national. De ce fait les zones Centre Nord Ouest (CNO) continuent d'échapper à l'économie structurée limitant ainsi nos opérations au sud du pays, dont les populations connaissent elles aussi le phénomène global de paupérisation. Ce phénomène de paupérisation est lié au ralentissement des investissements et partant de la croissance économique de notre pays tout cela conduisant à une dégradation du tissu économique et social.
- L'inflation de la période a été de 3% entraînant ainsi une hausse substantielle des frais généraux de la société.

Par ailleurs, l'exercice 2009 a été marqué par de nombreux faits ayant une incidence sur la marche de la société :

- L'augmentation de capital social

En effet l'exercice 2009 a vu la réalisation effective de l'opération d'augmentation du capital social de la société qui passe de FCFA 461 millions à FCFA 2.305 millions.

Cette augmentation de capital marque la volonté de Hachette de maintenir sa présence en Côte d'Ivoire et surtout aider notre société à poursuivre ses activités.

- Changement de l'actionnaire de référence.

Nous avons été informé de la démission de l'administrateur Hatier Développement notifiée par un courrier en date du 6 novembre 2009 avec prise d'effet au 12 novembre 2009.

- Projet de réduction du capital social

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 30 novembre 2009, a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires une réduction du capital social à hauteur de deux milliards soixante quatorze millions cinq cent mille (2.074.500.000) FCFA, au moyen d'une diminution de la valeur nominale des actions qui sera portée de FCFA 5000 à FCFA 500.

Un rapport a été présenté aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2009 fixant les motifs, le montant et les modalités de cette réduction.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre a donné mandat au conseil d'administration de mener à bien cette opération et a désigné la Bici bourse comme SGI à l'effet d'assurer le suivi de l'opération.

1°)- Au titre de la production

Littérature générale

Au cours de l'exercice 2009, CEDA a réalisé une vingtaine de titres en coédition avec les Nouvelles Editions Ivoiriennes qui sont venus enrichir le catalogue désormais commun aux deux sociétés dans divers genres : romans, essais, récits, et littérature de jeunesse avec des auteurs de renom tels que Fatou KEITA, Tiburce KOFFI, Djibril Tamsir Niane, Zadi Bottey Zahourou etc...

2009, année de forte production avec principalement deux titres « politiques », ceux de Laurent GBAGBO, de Roland DAGHER.

Enseignement préscolaire

Notre collection «la maternelle au quotidien » s'impose toujours comme leader incontestable sur le marché. Néanmoins nous avons constaté une baisse importante des ventes de cette collection par rapport aux années précédentes. Cette baisse est due au fait que le Ministère de l'Education Nationale a recommandé sur la liste des manuels agréés des titres d'autres éditeurs.

Un toilettage de cette collection est prévu pour faire face à la concurrence naissante, parfois suscitée.

Enseignement primaire

La décision du Ministère de l'Education Nationale de mettre sur le marché une nouvelle collection remplaçant la collection « Ecole et Développement » a été concrétisée par l'impression auprès d'imprimeurs locaux du cycle préparatoire et du cycle élémentaire pour lesquels nous avons obtenu un lot pour le Cours Élémentaire.

L'appel d'offres pour le cycle moyen de la collection « Ecole et Nation » financé par la banque mondiale a fait l'objet de dépouillement au cours de l'exercice 2009, malheureusement notre société n'a pas obtenu de lot, nous excluant totalement des ouvrages scolaires du Cours Moyen (CM) au programme ivoirien au profit d'éditeurs français.

Pour cet appel d'offres, nous n'avons bénéficié en la matière, ni de bonus pour les entreprises nationales, bonus fixé à 15% du montant des offres pourtant prévu partout ailleurs sur des marchés similaires, ni de notion du mieux disant, notre expérience n'étant pas retenue par les experts ivoiriens, comme si nos sociétés n'avaient participé d'aucune façon, depuis des décennies, au côté des Pouvoirs publics qui sont actionnaires, à rendre les manuels accessibles et disponibles pour la population ivoirienne.

Cet appel d'offres du niveau du CM met ainsi fin à l'existence de la collection « Ecole et Développement ».

En résumé sur cette nouvelle collection notre société a obtenu sept titres pour le marché privé pour une durée de 5 ans:

Au cours de l'exercice 2009 un appel d'offres imprimeur a été lancé pour la réimpression des manuels du cycle préparatoire auquel NEI a soumissionné pour le compte des deux structures, malheureusement les NEI n'ont pas été retenues malgré des propositions très intéressantes.

Au titre des cahiers d'intégration conçus dans l'optique de la formation par compétence pour le cycle du primaire, CEDA a obtenu quatre titres:

Enseignement secondaire

Dans le cadre de la réécriture des nouveaux manuels du secondaire adaptés à la formation par compétence (FPC), nous avons été retenus par le Ministère de l'Education Nationale pour l'édition des manuels de français, d'histoire géographie et des sciences de la vie et de la terre de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Malheureusement cette opération ne pourra pas avoir lieu, puisqu'au mois de novembre 2009, le Ministère nous a écrit de surseoir à la réalisation de ces titres, voulant procéder à un appel d'offres pour leur réalisation.

Nous avons signalé aux responsables du Ministère de l'Education Nationale que nous avons déjà investi dans la réalisation de certains titres.

2°). Au titre de la distribution

Le contrat de distribution signé avec les Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI) en août 2005 afin d'assurer la distribution des ouvrages CEDA avec un taux de 32% a été reconduit durant cet exercice.

Rappelons que ce taux couvre les charges de la distribution, de loyer, d'électricité, de téléphone et d'entretien etc...

3°). Les marchés publics

Au titre des marchés publics, CEDA a été adjudicataire en 2008 d'un lot d'une valeur de 373 millions portant sur les sciences et technologies CE2 et le guide pédagogique des sciences et technologies. Le solde de ce marché a été facturé sur l'exercice 2009.

II- LE BILAN

1°) Les capitaux propres s'élèvent, (y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice 2009) à FCFA 442 millions au 31 décembre 2009 contre -1 445 millions en 2008. En effet la réalisation de l'opération de recapitalisation du capital social décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juillet 2007 et mis à jour par les conseils d'administration du 29 février 2008 et 23 décembre 2008 a permis de restaurer les

fonds propres de la société qui étaient inférieurs à la moitié du capital social depuis l'exercice 2003.

L'article 665 de l'Acte Uniforme sur les sociétés commerciales et le GIE prévoit que lorsque le montant des capitaux propres de la Société est inférieur à la moitié du capital social, il doit être procédé à une recapitalisation de sorte à ramener le montant des capitaux propres au moins au niveau du minimum légal, à savoir la moitié du montant du capital social. Or, depuis la décision de poursuite de l'activité de la Société, prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2004 en application de l'article 664 de l'Acte Uniforme sur les sociétés, les fonds propres de la Société n'ont pu être reconstitués dans des proportions compatibles avec les dispositions en vigueur.

En effet suite à l'augmentation du capital, intervenue depuis la clôture de l'exercice 2009, le capital social est désormais de FCFA 2.305.000.000 et les capitaux propres de la Société sont au 31 décembre 2009 de FCFA 442 millions.

En conséquence et pour se conformer à l'obligation résultant de l'article 665 susmentionné, le conseil propose que les actionnaires procèdent à la réduction du capital social de FCFA 2.074.500.000 par imputation de ce montant sur le report à nouveau qui est débiteur de FCFA 2 040 569 167, ramenant ainsi le capital social de FCFA 2.305.000.000 à FCFA 230.500.000.

2°) Les clients nets s'élèvent au 31 décembre 2009 à FCFA 1.498 millions de FCFA contre FCFA 1.313 millions l'exercice précédent.

Le solde du compte est constitué à 79% de la créance sur les Nouvelles Editions Ivoiriennes soit FCFA 1.181 millions et 21% de la créance sur l'Etat soit FCFA 308 millions.

III-RESULTAT ET AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE

1°) Le chiffre d'affaires net réalisé au 31 décembre 2009 s'élève à 1.742 millions de FCFA contre 1.818 millions de FCFA au 31 décembre 2008 soit une diminution de 4%.

Cette diminution se justifie par l'incidence de la perte de nos titres « Ecole et Développement » au profit des ouvrages de la Nouvelle collection « Ecole et Nation ».

Le résultat net de la société s'élève à FCFA 43 millions contre CFA 18 millions l'exercice précédent soit une hausse de 139 %.

2°) La marge brute

La marge brute s'est améliorée de 19,7% du fait de la maîtrise des prix de revient des fabrications des ouvrages par rapport à l'exercice antérieur.

Malheureusement la hausse des charges de fonctionnement, les charges provisionnées sur stocks issues de la nouvelle méthode de comptabilisation du stock de coédition, ainsi que les charges liées à l'augmentation de capital ne nous ont pas permis de maintenir cette tendance et nous observons une baisse du résultat d'exploitation de 69,8%.

3°) Les charges de fonctionnement

Dans l'ensemble nous observons une augmentation des frais généraux liés à l'inflation de 3% sur la période 2009.

L'opération d'augmentation du capital a généré des frais importants tant au niveau des honoraires que des frais d'enregistrement soit un total de 37,5 millions de FCFA.

4°) Les frais financiers

Nous notons une importante baisse des frais financiers par rapport à l'exercice antérieur. En effet aucune cession de créances n'a été réalisée au cours de l'exercice 2009 contrairement à l'exercice 2008.

5°) Les investissements

Au cours de l'exercice, les investissements se sont élevés à 56,4 millions de FCFA portant principalement sur :

- Les frais d'établissement liés à l'opération d'augmentation de capital pour 37,5 millions de FCFA.
- l'acquisition d'un véhicule pour la Direction Administrative et Financière pour une valeur de FCFA 12,5 millions.
- le renouvellement du matériel informatique d'une valeur de FCFA 1,8 millions.

Les dotations aux amortissements ont été calculées selon les mêmes principes que lors des exercices précédents. Elles s'élèvent à 27,8 millions de FCFA.

Après paiement de l'impôt forfaitaire d'un montant de 8,7 millions de FCFA contre 9 millions l'exercice antérieur le résultat net dégagé au 31 décembre 2009 est un bénéfice de 43,9 millions de FCFA contre un résultat positif de 18 millions de FCFA en 2008.

IV- PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Pour tenir compte des opérations de restructuration des capitaux propres en cours suite aux pertes cumulées, aucun dividende ne peut être distribué. Le conseil propose à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à FCFA 43 984 387 intégralement au compte report à nouveau :

L'affectation serait donc la suivante :

Ancien report à nouveau (après affectation du résultat 2008) - 2 040 569 167

Affectation au compte « report à nouveau » 43 984 387

De telle sorte que le report à nouveau sera débiteur de : - 1 996 584 780

V- PROPOSITION DE FIXATION D'UNE INDEMNITE DE FONCTION

Le conseil d'administration propose d'allouer aux administrateurs une indemnité de fonction globale brute de FCFA 4 millions à répartir entre ses membres.

VI- RATIFICATION DE NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le conseil en sa réunion du 30 novembre 2009 a été informé de la vacance d'un poste administrateur du fait de la démission de HATIER DEVELOPPEMENT, notifiée par un courrier en date du 6 novembre 2009 avec effet au 12 novembre 2009.

Cette démission résulte d'une restructuration au sein du Groupe HACHETTE LIVRE qui a pour conséquence la dissolution de HATIER DEVELOPPEMENT et la transmission universelle de son patrimoine, dont les actions de la Société, à EDUCATION MANAGEMENT, elle-même filiale à 100% de HACHETTE LIVRE. Le Président indique que du fait de cette restructuration et de la transmission, à son profit, des actions de la Société qui étaient détenues par HATIER DEVELOPPEMENT, EDUCATION MANAGEMENT, qui était déjà actionnaire de la Société, devient l'actionnaire de référence de CEDA.

Aussi, considérant la participation détenue par EDUCATION MANAGEMENT dans le capital de la Société, nous vous proposons de ratifier l'entrée au conseil d'administration de CEDA de la société EDUCATION MANAGEMENT en remplacement de HATIER DEVELOPPEMENT avec comme représentant Monsieur Arnaud NOURRY comme vice président.

A la lecture de ce rapport il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion et de donner décharge aux commissaires aux comptes en fonction au cours de l'exercice écoulé.

Nous voudrions profiter de l'occasion pour remercier le personnel pour sa fidélité à la société, pour son professionnalisme et à son sens des responsabilités durant ces années difficiles.

Le conseil d'administration

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
Réduction du capital de la Société**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2009, vous aviez délégué au conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles 628 et 631 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, tous les pouvoirs à l'effet de réaliser la réduction de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts, à charge ensuite pour le conseil de préparer et de vous communiquer un rapport sur l'exécution de son mandat.

Le présent rapport est donc établi à l'effet de vous rendre compte de la réalisation de la réduction du capital décidée par l'assemblée le 18 décembre 2009.

Le projet de réduction du capital a été soumis au CREPMF (le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers) pour avis le 26 janvier, et a fait l'objet d'un avis favorable du CREPMF le 22 mars 2010.

L'opération de réduction du capital s'est déroulée avec succès et a fait l'objet de l'avis n°043-2010/BRVM/DG, émis par le Directeur Général de la BRVM le 30 avril 2010, portant clôture de l'opération et fixation du capital social de la société à deux cent trente millions cinq cent mille (230.500.000) FCFA.

En suivant, le conseil d'administration s'est réuni le 20 mai 2010, à l'effet de prendre acte de la bonne réalisation de l'opération et de modifier l'article 6 des statuts de la Société relatif au montant du capital social.

Les formalités relatives à la publication de la réduction du capital et la modification corrélative des statuts dans le journal d'annonces légales Fraternité Matin ainsi que celles relatives à l'enregistrement de la modification des statuts au Greffe du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sont en cours.

Pour vous permettre de prendre connaissance de ces opérations, l'ensemble de la documentation y relative est annexée au présent rapport.

Pour le conseil d'administration

Monsieur Venance KACOU
Président

**RAPPORTS
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Centre d'Édition et de Diffusion Africaines, S.A. (CEDA)

Rapport général des commissaires aux comptes

États financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique
Plateau Woodin Center
01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 180365

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique
Plateau Woodin Center
01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 180365

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Centre d'Édition et de Diffusion Africaines, S.A.
CEDA
04 BP 541
Abidjan 04

Le 20 mai 2010

Rapport général des commissaires aux comptes
États financiers annuels
Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de CEDA, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable de l'OHADA (SYSCOHADA).

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Nous vous informons cependant qu'à la date du 31 décembre 2009, les capitaux propres restent inférieurs à la moitié du capital social. Nous notons que cette situation a été régularisée postérieurement à la clôture, le 21 avril 2010.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique

Ernst & Young



Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Centre d'Édition et de Diffusion Africaines, S.A. (CEDA)

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009

KPMG – Auditeurs Associés en Afrique
Plateau Woodin Center
01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 180365

Ernst & Young
5, avenue Merchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique
Plateau Woodin Center
01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 10.000.000
R.C.C.M. Abidjan 180365

Ernst & Young
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Centre d'Édition et de Diffusion Africaines, S.A.
CEDA
04 BP 541
Abidjan 04

Le 20 mai 2010

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2009

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

1. Cocontractant : HMM LTÉE

Administrateur concerné	: HMM LTÉE
Nature et objet	: Un contrat de coédition a été signé le 30 septembre 1998 entre le CEDA et les Éditions HURTUBISE HMM, par lequel ils conviennent de la réalisation d'ouvrages ou de produits dans le cadre d'une société en participation CEDA/HMM.
Modalités	: Les Éditions HURTUBISE cèdent les ouvrages au CEDA avec une remise de 50 % sur le prix public.

L'intégralité des charges et des produits à présenter dans des comptes annuels de coédition est à partager à parts égales entre les deux parties.

Au 31 décembre 2009, le résultat de la coédition à rétrocéder à HMH au titre de cette convention s'élève à FCFA 2,3 millions.

2. Cocontractant : Groupe Hatier International

- Administrateur concerné : Hatier Développement puis Education Management depuis le 12 novembre 2009.
- Nature et objet : Le contrat de coédition signé entre le CEDA et le Groupe Hatier international, mis à jour le 8 mars 2001, précise les modalités du rapprochement entre les parties pour l'élaboration ou l'adaptation, le développement et la commercialisation des ouvrages et produits réalisés ou à réaliser en commun.
- Rémunération : Cette convention prévoit, au profit du CEDA, une rémunération pour frais de gestion de la coédition fixée à 2 % du chiffre d'affaires net hors taxes encaissé.
- Les frais de promotion à la charge du Groupe Hatier International (GHI) ainsi que les frais de distribution et de diffusion supportés par le CEDA sont fixés forfaitairement à 6 % du prix de vente public.
- L'intégralité des charges et des produits à présenter dans des comptes annuels de coédition est à partager à parts égales entre les deux parties.
- Au titre de l'exercice 2009, le résultat de ces opérations revenant à votre Société s'élève à FCFA 15,8 millions. Les redevances de distribution, les droits d'auteurs et les frais de gestion inscrits dans le compte de résultat s'élèvent respectivement à FCFA 28,7 millions, FCFA 24,4 millions et FCFA 6,5 millions.

3. Cocontractant : Hachette Livre

- Administrateur concerné : Hatier Développement puis Education Management depuis le 12 novembre 2009.
- Nature et objet : Assistance technique de Hachette Livre au profit de votre société.
- Rémunération : Au cours de l'exercice 2009, compte tenu de la période difficile que traverse le CEDA, Hachette Livre n'a pas émis de facture à votre société au titre de cette convention.

4. Cocontractant : Monsieur Venance Kacou

- Nature et objet : Convention fixant les rémunérations, avantages et primes de Monsieur Venance Kacou en qualité de Président-Directeur Général de votre société.

5. Cocontractant : les Éditions Classiques d'Expression Française (EDICEF) - département de Hachette Live

- Administrateur concerné : Hatier Développement puis Education Management depuis le 12 novembre 2009.
- Nature et objet : Un contrat de création de coédition a été signé le 15 septembre 2006 entre le CEDA et EDICEF avec effet en janvier 2007 dans lequel ils conviennent d'éditer et d'exploiter en commun et en copropriété, les ouvrages formant la collection « Cahiers d'intégration ».
- Modalités : L'éditeur chargé de l'édition bénéficiera d'une rémunération correspondant à 25 % des frais de création éditoriale.
- L'éditeur chargé de la diffusion-distribution bénéficiera d'une rémunération correspondant à 5 % du chiffre d'affaires net facturé.
- L'éditeur chargé de la gestion de la coédition bénéficiera d'une rémunération correspondant à 5 % du chiffre d'affaires net facturé.
- L'intégralité des charges et des produits à présenter dans les comptes annuels de coédition est à partager à parts égales entre les deux parties.
- Au titre de l'exercice 2009, le résultat de ces opérations a été de FCFA 94,1 millions pour le CEDA.
- Les redevances de distribution, les droits d'auteurs et les frais de gestion inscrits dans le compte de résultat s'élèvent respectivement à FCFA 23 millions, FCFA 55,3 millions et FCFA 23 millions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG - Auditeurs Associés en Afrique

Ernst & Young



Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

**PROJET
DU
TEXTE DES RESOLUTIONS**

CENTRE D'ÉDITION ET DE DIFFUSION AFRICAINES

CEDA

Société Anonyme à participation financière publique
Au Capital de 230.500.000 Francs CFA
Siège Social à Abidjan- Plateau Immeuble ALLIANZ
04 BP 541 ABIDJAN 04
RCCM: CI-ABJ-1962- B-563
Abidjan - CÔTE-D'IVOIRE

**PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS
A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 24 JUIN 2010**

Première résolution : Approbation des rapports sur l'exercice clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, après l'audition des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur la marche de la société et sur les conventions réglementées pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2009 :

- approuve les états financiers dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés desquels il ressort un bénéfice de FCFA 43.984.387 ;
- approuve en outre toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport du conseil d'administration,
- donne acte au conseil d'administration de l'exécution des conventions réglementées prévues par les articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes en fonction au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix _____

Deuxième résolution : Affectation des résultats de l'exercice social clos le 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition d'affectation des résultats de l'exercice telle que formulée par le conseil d'administration, approuve et adopte ladite proposition libellée comme suit :

Ancien report à nouveau (après affectation du résultat 2008)	- 2.040.569.167
Affectation au compte « report à nouveau »	43.984.387
De telle sorte que le report à nouveau sera débiteur de :	- 1.996.584.780

Cette résolution est mise aux voix _____

Troisième résolution : Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la proposition d'allouer des indemnités de fonction aux administrateurs telle que formulée par le conseil, approuve et adopte ladite proposition et, en conséquence, décide d'allouer, à titre d'indemnité de fonction, la somme globale brute de quatre millions (4.000.000) FCFA au titre de l'exercice 2010, à répartir entre les administrateurs.

Cette résolution est mise aux voix * _____

Quatrième résolution : Rapport du conseil sur la réduction du capital de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial du conseil d'administration sur la réalisation de la réduction du capital de la Société qui a permis de porter le capital de 2.305.000.000 FCFA à 230.500.000 FCFA, prend acte de la bonne réalisation de la réduction du capital décidée lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2009.

Cette résolution est mise aux voix * _____

Cinquième résolution : Ratification de nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la nomination aux fonctions d'administrateur de EDUCATION MANAGEMENT, faite par le conseil d'administration lors de la réunion du 30 novembre 2009, en remplacement de HATIER DEVELOPPEMENT, démissionnaire, et pour la durée du mandat restant à courir de HATIER DEVELOPPEMENT, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution est mise aux voix _____

Sixième résolution : Pouvoirs pour les formalités de publicité

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité qu'il y aura lieu.

Cette résolution est mise aux * _____

ANNEXES

BILANS ET COMPTES DE RESULTATS

EN KFCFA

BILANS AU 31 DECEMBRE	2009	2008
ACTIF		
Charges immobilisées	35 458	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	53 036	59 937
Immobilisations financières	8 006	8 006
Stocks	679 549	744 587
Créances et emplois assimilées	1 642 188	1 503 811
Trésorerie Actif	49 662	158 667
TOTAL	2 467 899	2 475 008
PASSIF		
Capital	2 305 000	461 000
Réserves	133 606	133 606
Report à nouveau	- 2 040 569	- 2 058 710
Résultat net de l'exercice	43 984	18 140
Provisions réglementées	124 991	120 478
Passif circulant	1 875 814	3 780 824
Trésorerie Passif	25 073	19 670
TOTAL	2 467 899	2 475 008

COMPTES DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE	2 009	2 008
Vente de marchandises	1 726 637	1 783 312
Achats de marchandises et variation de stocks	935 388	1 122 720
Marge brute	791 249	660 592
Produits accessoires	15 946	35 582
Autres produits	38 987	82 072
<i>Total autres produits</i>	<i>54 933</i>	<i>117 654</i>
Autres achats	24 756	17 377
Transports	46 657	32 379
Services extérieurs	326 461	201 588
Impôts et taxes	27 944	23 551
Autres charges	103 677	25 303
<i>Total autres charges</i>	<i>529 495</i>	<i>300 198</i>
Valeur ajoutée positive	316 687	478 048
Charges du personnel	267 947	249 658
Excédent brut d'Exploitation	48 740	228 389
Dotation aux amortissements et provisions	32 378	28 424
Reprise de provisions	-	-
Transfert de charges	46 401	8 171
Résultat d' exploitation positif	62 763	208 136
Charges financières	10 066	180 168
Produits financiers	-	-
Résultat des Activités Ordinaires positif	52 697	27 968
Charges Hors Activités Ordinaires	-	733
Produits Hors Activités Ordinaires	-	-
Impôts sur le résultat	8 713	9 094
Bénéfice net	43 984	18 141

Union Monétaire Ouest Africaine

Conseil Régional de l'Épargne
Publique et des Marchés Financiers

DECISION N° 2010-008

PORTANT VISA DE LA REDUCTION DE CAPITAL DE LA SOCIETE CEDA

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,

- Vu* la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers et son Annexe ;
- Vu* la Décision n°001/97 du Conseil des Ministres en date du 28 novembre 1997 portant Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu* la Décision n° CM/11/09/2009 en date du 25 septembre 2009 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de l'UMOA ;
- Vu* l'Instruction n°36/2009 relative à l'appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu* les délibérations du Comité Exécutif du Conseil Régional en sa 29^{ème} session ordinaire du 22 mars 2010 ;

DECIDE

Article 1 :

La Société CEDA est autorisée à réaliser sur le marché financier régional, une réduction de capital d'un montant de 2 074 500 000 FCFA par voie de diminution de la valeur nominale des actions.

Article 2 :

L'autorisation du Conseil Régional est enregistrée sous le visa n°OA/10-001.

Avenue Joseph ANQWA 01 B. P. : 1878 Abidjan 01/Côte d'Ivoire
presidence@crepmf.orgTEL.: (225) 20 21 57 42 / 20 21 51 79 Fax: 20 22 16 57
www.crepmf.org

1/2

Article 3 :

L'opération présente les principales caractéristiques suivantes :

- Nombre de titres : 461 000 actions
- Ancienne valeur nominale : 5 000 FCFA
- Nouvelle valeur nominale : 500 FCFA
- Montant de l'opération : 2 074 500 000 FCFA

Article 4 :

La présente opération de réduction de capital s'adresse aux détenteurs des titres de la société CEDA à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Article 5 :

La note d'information relative à cette opération a été établie sous la responsabilité de la société CEDA.

L'enregistrement par le Conseil Régional n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Le numéro d'enregistrement a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Article 6 :

Les dispositions de l'article 5 ci-dessus, doivent être mentionnées dans la note d'information.

Article 7 :

L'opération de réduction de capital ne sera ouverte qu'après information du public par un communiqué diffusé au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la BRVM.

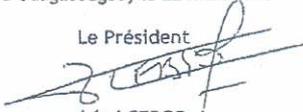
Article 8 :

La SGI BICI BOURSE conduira l'opération dans le respect des textes réglementaires en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

La SGI BICI BOURSE devra également transmettre au Conseil Régional, le compte rendu final de l'opération, au plus tard huit jours ouvrés après sa clôture.

Fait à Ouagadougou, le 22 mars 2010

Le Président


Léné SEBGO



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.

Afrique de l'Ouest

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE F.CFA 3 062 040 000

Siège Social : Abidjan - COTE D'IVOIRE

Adresse : 18, Avenue Joseph Anoma - 01 BP 3802 Abidjan 01

Tél.: (225) 20 32 66 85 / 20 32 66 86 - Fax : (225) 20 32 47 77 / 20 32 66 84

Email. : brvm@brvm.org

AVIS N° 043-2010 / BRVM / DG

**Réduction du capital de CEDA par
diminution de la valeur nominale**

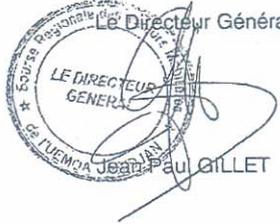
Clôture de l'opération

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que, l'opération de réduction du capital du Centre d'Édition et de Diffusion Africaines (CEDA) par diminution de la valeur nominale de FCFA 5000 à 500, a été réalisée depuis le 21 avril 2010.

En conséquence, le capital social de ladite société est désormais fixé à FCFA 230 500 000 contre FCFA 2 305 000 000 précédemment.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez communiquer avec la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique de l'Ouest en composant le (225) 20 32-66-85 / (225) 20 32-66-86.

Fait à Abidjan, le 30 avril 2010.

Le Directeur Général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
JEAN-PAUL GILLET